

Difficultés dans le domaine du travail

entre employeurs et employés au cours de l'exécution du contrat.

En fait, comme le montrent les mesures progressistes prises aux Postes par le ministre des Postes (M. Mackasey) en ce qui concerne la gestion ouvrière, le gouvernement, dans le domaine qui relève de sa compétence, adopte les positions de démocratie industrielle les plus récentes et les plus avancées. Cette proposition a même amené certains députés du Nouveau parti démocratique, assez au courant des questions de travail, à montrer un intérêt exagéré pour la législation. L'une des idées préférées du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), leader de ce parti à la Chambre, est que la démocratie industrielle devrait s'imposer par la loi. A mon sens, nous devrions envisager des mesures législatives en matière de démocratie industrielle avec autant de précaution que dans tous les autres domaines des relations de travail. Le gouvernement devrait donner une orientation et des encouragements, mais il devrait se garder d'adopter trop vite un texte législatif qui paraîtrait une solution facile à nos difficultés actuelles.

Je m'aperçois que mon temps de parole est presque écoulé. Comme je désire que le plus grand nombre possible de députés interviennent dans le débat, je me contenterai donc d'ajouter quelques mots en conclusion. Dans le domaine des relations de travail, la loi devrait intervenir le moins possible. Le gouvernement devrait fournir le plus possible d'encouragement. Car les relations de travail sont en fait des relations humaines, c'est un domaine où l'expression de la liberté humaine est d'une importance considérable.

Ceux qui connaissent l'histoire du mouvement ouvrier, des travailleurs du Canada et en fait de tous les pays occidentaux, savent combien chatouilleuse est la classe ouvrière sur les questions législatives. Ce n'est qu'assez récemment qu'elle a obtenu le droit à la négociation collective. Pendant plus d'un siècle la classe ouvrière de tous les pays a lutté durement pour se libérer des lois oppressives. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas l'intention de la voir jamais retomber sous de telles lois.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, il est presque 6 heures; puis-je donc dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que nous disions qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. D'après les discussions qui ont eu lieu entre ceux qui sont ici actuellement on consentirait peut-être à limiter les discours à 15 minutes pour le reste de la soirée, afin

[M. MacGuigan.]

de permettre à un plus grand nombre de députés de participer au débat.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre a entendu le secrétaire parlementaire proposer que les discours soient limités à 15 minutes pour le reste de la soirée. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis vient à point, sous la pression sans doute de l'aggravation du malaise ouvrier au pays, et en particulier des incidents qui sont survenus récemment dans la province de Québec.

L'auteur de la motion, le député de Kamouraska (M. Dionne) y énonce l'espoir que le gouvernement va intervenir d'urgence pour régler le malaise croissant qui règne dans le monde du travail au Québec, en raison principalement de la menace qu'ils font peser sur les Jeux olympiques. Pour maintenir les ouvriers au travail, nous en sommes presque réduits à instaurer un régime policier, en faisant surveiller le chantier des Jeux olympiques par trois corps policiers pour en interdire l'accès aux trublions. Cela démontre bien à quel point le climat des relations de travail s'est dégradé au pays. Nous n'en sommes pas arrivés là en un jour. Cela traduit le malaise général d'une société remodelée par l'industrialisation et l'urbanisation.

Dans un discours récent, le député de Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald) signalait notre soif croissante des biens matériels et les conflits sociaux qui en résultent. Toutes sortes de solutions ont été proposées. Les socialistes se tournent vers la recherche de l'utopie et les solutions économiques. Les communistes ont des solutions dictatoriales. Comme plusieurs orateurs l'ont souligné, la résolution à l'étude nous invite à adopter des mesures législatives. Personne n'est d'accord pour dire que là est la solution. La langue courante dit bien que telle ou telle chose devrait être interdite, mais je ne pense pas que c'est à coup de lois qu'on assainira le climat social au Canada.

Il se produit un bouleversement des valeurs, un éclatement de la hiérarchie traditionnelle des salaires en fonction de l'instruction, une baisse de la conscience professionnelle. Le petit salarié est moins bien payé que le prestataire de l'assurance-chômage. Tout cela est symptomatique de la gravité du problème actuel. Et ce n'est pas l'inflation présente qui atténuera ce problème.

J'aimerais donner un exemple pour montrer comme l'inflation fait maintenant partie intégrante de notre économie. Hier, j'ai fait un petit achat dans ma circonscription. Deux prix étaient inscrits sur l'objet: \$5.50 et \$4.50. C'était un petit souvenir bien simple, un coupe-papier, qui se vend maintenant \$5.50. Quand j'ai demandé à la vendeuse, qui allait exiger le nouveau prix de \$5.50, pour quoi le prix avait monté, elle m'a répondu qu'elle l'ignorait. Elle m'a dit qu'à la suite du dernier inventaire il fallait relever le prix de un dollar. Cet objet est distribué par une grande compagnie du Canada qui fabrique aussi des javelots. Je me demande bien si c'est une tige d'orge qui est dans le manche du coupe-papier, mais tout indique qu'il existe une psychose inflationniste. C'est un problème que nous devons régler si nous voulons nous attaquer à l'agitation ouvrière qui existe actuellement au Canada.